



Le fossioiement USA du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) avec les complicités européennes

Par [Manlio Dinucci](#)

Mondialisation.ca, 02 février 2019

ilmanifesto.it

Région : [États-Unis](#), [L'Europe](#), [Russie et CEI](#)

Analyses: [Nucléaire \(guerre et énergie\)](#)

La “suspension” du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), annoncée le 1^{er} février par le secrétaire d'état Mike Pompeo, lance le compte à rebours qui, d'ici six mois, amènera les États-Unis à sortir définitivement du Traité. Dès aujourd'hui, en tous cas, les États-Unis se considèrent libres de tester et déployer des armes de la catégorie interdite par le Traité : missiles nucléaires à portée intermédiaire (entre 500 et 5500 Km), avec base à terre.

C'est à cette catégorie qu'appartenaient les missiles nucléaires installés en Europe dans les années 80 : les missiles balistiques Pershing 2, installés par les États-Unis en Allemagne de l'Ouest, et ceux de croisière lancés depuis le sol, installés par les États-Unis en Grande-Bretagne, Italie, Allemagne de l'Ouest, Belgique et Pays-Bas, avec le prétexte de défendre les alliés européens des missiles balistiques SS-20, installés par l'Union Soviétique sur son propre territoire.

Le Traité sur les Forces nucléaires à portée intermédiaire, signé en 1987 par les présidents Gorbatchev et Reagan, éliminait tous les missiles de cette catégorie, y compris ceux basés à Comiso (Sicile).

Le Traité FNI a été mis en question par Washington quand les États-Unis ont vu diminuer leur avantage stratégique sur la Russie et la Chine. En 2014, l'administration Obama accusait la Russie, sans apporter la moindre preuve, d'avoir expérimenté un missile de croisière (sigle 9M729) appartenant à la catégorie interdite par le Traité. Et, en 2015, elle annonçait que “face à la violation du Traité FNI par la Russie, les États-Unis sont en train de considérer le déploiement en Europe de missiles avec base à terre”. Le plan a été confirmé par l'administration Trump : en 2018 le Congrès a autorisé le financement d'“un programme de recherche et de développement d'un missile de croisière lancé du sol par plate-forme mobile sur route”. De son côté Moscou niait que son missile de croisière violât le Traité et, à son tour, accusait Washington d'avoir installé en Pologne et Roumanie des rampes de lancement de missiles intercepteurs (ceux du “bouclier”), qui peuvent être utilisées pour lancer des missiles de croisière à tête nucléaire.

Il faut dans ce cadre rappeler le facteur géographique : tandis qu'un missile nucléaire étasunien à portée intermédiaire, basé en Europe, peut atteindre Moscou, un missile analogue basé par la Russie sur son propre territoire peut atteindre les capitales européennes, mais pas Washington. Si l'on renverse le scénario, c'est comme si la Russie

installait au Mexique ses missiles nucléaires à portée intermédiaire.

Le plan USA de fossoyer le Traité FNI a été pleinement soutenu par les alliés européens de l'Otan. Le Conseil de l'Atlantique-Nord a déclaré, le 4 décembre 2018, que " le Traité FNI est en danger à cause des actions de la Russie", accusée de déployer "un système de missiles déstabilisant". Le Conseil de l'Atlantique-Nord qui a déclaré hier son "plein appui à l'action des États-Unis de suspendre ses obligations concernant le Traité FNI" et intimé à la Russie d'utiliser les six mois restants pour revenir à la pleine observance du Traité".

L'effondrement du Traité FNI a eu lieu aussi avec la contribution de l'Union européenne qui, à l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 21 décembre 2018, a voté contre la résolution présentée par la Russie sur la "Préservation et la mise en oeuvre du Traité FNI", rejetée avec 46 votes contre 43 et 78 abstentions. L'Union européenne -dont 21 des 27 membres font partie de l'Otan (comme en fait partie la Grande-Bretagne sortant de l'Ue)- s'est ainsi uniformisée totalement à la position de l'Otan, qui à son tour s'est uniformisée à celle des États-Unis. En substance, donc, l'Union européenne aussi a donné son feu vert à une possible installation de nouveaux missiles nucléaires USA en Europe, Italie comprise.

Sur une question de cette importance le gouvernement Conte, comme les précédents, s'est aligné et sur l'Otan et sur l'Ue. Et de tout l'arc politique aucune voix ne s'est élevée pour demander que ce soit le Parlement qui décide comment voter à l'ONU sur le Traité FNI. Et aucune voix non plus ne s'est élevée au Parlement pour demander que l'Italie observe le Traité de non-prolifération et adhère à celui de l'ONU sur l'interdiction des armes nucléaires, en imposant aux USA de retirer de notre territoire national les bombes nucléaires B61 et de ne pas y installer, à partir de la première moitié de 2020, les encore plus dangereuses B61-12.

Ayant sur son territoire des armes nucléaires et installations stratégiques que les USA, avec le Muos et le Jtags en Sicile, l'Italie est exposée à des dangers croissants en tant que base avancée des forces nucléaires étasuniennes et de ce fait comme cible des forces russes. Un missile balistique nucléaire à portée intermédiaire, pour atteindre son objectif, met 6-11 minutes. Un bel exemple de défense de notre souveraineté, inscrite dans la Constitution, et de notre sécurité que le Gouvernement garantit en fermant la porte aux migrants mais en l'ouvrant largement aux armes nucléaires USA.

Manlio Dinucci

Article en italien :



[L'affossamento USA del Trattato INF e le complicità europee](#)

Édition de samedi 2 février 2019 de *il manifesto*

<https://ilmanifesto.it/laffossamento-usa-con-la-complicita-delleuropa/>

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

La source originale de cet article est ilmanifesto.it

Articles Par : [Manlio Dinucci](#)

A propos :

Manlio Dinucci est géographe et journaliste. Il a une chronique hebdomadaire "L'art de la guerre" au quotidien italien il manifesto. Parmi ses derniers livres: Geocommunity (en trois tomes) Ed. Zanichelli 2013; Geolaboratorio, Ed. Zanichelli 2014; Se dici guerra..., Ed. Kappa Vu 2014.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca